

L'an deux mille huit, le trente et un mars, le conseil municipal de la commune de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Député-Maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 27
- votants : 27

Date de convocation du conseil municipal : 25 mars 2008

PRÉSENTS : Mme PLAZZI. M. DARY. M. FREMONT. M. DUBOIS. Mme LAFONT. M. SUDRAT. Mme PRADEAU. Mme L'OFFICIAL, adjoints.
M. DUPUY. Mme ROY-VEYRI. Mme RABAUD. M. BOISSARD. Mme CHADELAUD. Mme ARNAUD. M. MIALARET. Melle ARNAUD. M. GORYL. Mme LAPLAUD. M. LACOMBE. Mme PAGNON. M. ROBERT. Mme MEYZIE. M. LAGORCE. Mme COLETTE. M. LAROCHE. M. VERGNOLLE, conseillers municipaux.

ABSENTE : Melle LOULIER.

ABSENT excusé : M. COUDERT.

SECRÉTAIRE : Laurent GORYL.

DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS POUR SIÉGER AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS

1. SYNDICAT INTERCOMMUNAL VIENNE-BRIANCE-GORRE

Rapporteur : Laurent GORYL

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉSIGNE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DEUX DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS POUR SIÉGER AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VIENNE-BRIANCE-GORRE :

- Délégués titulaires : Jean-Claude DUPUY
André DUBOIS
- Délégués suppléants : Michel LACOMBE
Michèle ROY-VEYRI

2. SYNDICAT ÉNERGIES HAUTE-VIENNE

Rapporteur : Raymond BOISSARD

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉSIGNE TROIS DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET TROIS DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS POUR SIÉGER AU SYNDICAT ÉNERGIES HAUTE-VIENNE :

- Délégués titulaires : André MIALARET
Raymond BOISSARD
Jean-Pierre LAROCHE
- Délégués suppléants : Edmond LAGORCE
Marcelle LAPLAUD
Bernadette PAGNON

3. CENTRE HOSPITALIER Jacques BOUTARD / Conseil d'administration

Rapporteur : Catherine CHADELAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ DÉSIGNE MADAME CHADELAUD MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HÔPITAL, EN REMPLACEMENT DE MADAME POIRIER ;

☞ PRÉCISE QUE :

- LES ÉLUES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SONT :
 - Catherine CHADELAUD
 - Marcelle MEYZIE
 - Arlette LAFONT
- L'ÉLUE SIÉGEANT AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT EST : Marcelle MEYZIE

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Rapporteur : Mr LE MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ **FIXE LES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS, DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX ;**

☞ **PRÉCISE QUE :**

- **LE CALCUL SE FERA DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AVEC MAJORATION DE 15 % POUR LE CANTON ;**
- **LA DÉLIBÉRATION PRENDRA EFFET LE 15 MARS 2008, METTANT AINSI FIN AUX FONCTIONS DES ÉLUS SORTANTS AU 14 MARS 2008 INCLUS.**

ABATTOIR

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION / EXERCICE 2007 :

Rapporteur : Alain ROBERT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ABATTOIR POUR L'EXERCICE 2007.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, APPROUVE LE COMPTE DE GESTION DE L'ABATTOIR POUR L'EXERCICE 2007.

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007 :

Rapporteur : Annie ARNAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AFFECTE LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007 DU BUDGET COMME SUIT :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement : ... 376 978.07 €
(*crédit du compte 1068 du Budget Primitif 2008*)
- affectation complémentaire « en réserves » : 5 633.20 €
(*crédit du compte 002 du Budget Primitif 2008*)

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 :

Rapporteur : Francis SUDRAT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, ADOPTE LE BUDGET PRIMITIF DE L'ABATTOIR POUR L'EXERCICE 2008.

4. TARIFS D'ABATTAGE

Rapporteur : Francis SUDRAT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVIS FAVORABLE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'ABATTOIR RÉUNI LE 6 MARS 2008 ET A L'UNANIMITÉ, FIXE LES TARIFS D'ABATTAGE A COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2008 COMME ANNEXÉS AU PRÉSENT COMPTE-RENDU.

BUDGETS 2007 - Commune / Assainissement / Lotissement du Bocage

1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2008

Rapporteur : Mr Le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, ADOPTE POUR L'ANNÉE 2008 LES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIÈRES, A SAVOIR :

- **Taxe d'habitation : 13,34 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,85 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : ... 93,32 %**

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Rapporteur : Patrick DARY

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, ADOPTE LE BUDGET PRIMITIF 2008 DE LA COMMUNE.

3 – VOTE DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Maryse PRADEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, ADOPTE LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2008

4 – VOTE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU BOCAGE 2

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, ADOPTE LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU BOCAGE 2 POUR L'EXERCICE 2008

AFFAIRES FINANCIÈRES

1. DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- **Manifestations « Mariannes, etc »**

Rapporteur : André MIALARET

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, SOLLICITE TOUTES LES SUBVENTIONS POSSIBLES POUR FINANCER L'ENSEMBLE DES MANIFESTATIONS AXÉES SUR LA RÉPUBLIQUE ET PRÉVUES PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE.

- **Valorisation de déchets agroalimentaires – Plan de financement**

Rapporteur : Michel LACOMBE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, ADOPTE LE PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE-ÉCONOMIQUE D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION ET DE CRÉATION DE LA STRUCTURE POUR LES DEUX UNITÉS AGROALIMENTAIRES ARÉDIENNES QUE SONT L'ABATTOIR MUNICIPAL ET LA COOPÉRATIVE FRUITIÈRE LIMDOR.

- **Réhabilitation du stade Marcel de Laborderie**

Rapporteur : Michel LACOMBE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, SOLLICITE TOUTES LES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES POUR L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DU STADE MARCEL DE LABORDERIE PRÉALABLE AUX TRAVAUX DE LA PISTE D'ATHLÉTISME.
LE COÛT DES TRAVAUX EST ESTIMÉ A 157 000 € T.T.C., SOIT 131 320 € H.T.

- **Réhabilitation de l'assainissement au lieu-dit « La Renaude »**

Rapporteur : André DUBOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, SOLLICITE TOUTES LES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT DANS LE SECTEUR DE LA RENAUDE / ROCHEPINE. LE COÛT DE L'OPÉRATION EST ESTIMÉ A 915 169 € H.T..

- **Restauration de registres paroissiaux et de plans cadastraux parcellaires**

Rapporteur : Sylvie COLETTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,
☞ SOLLICITE AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE AUX AFFAIRES CULTURELLES L'AIDE FINANCIÈRE LA PLUS ÉLEVÉE POSSIBLE POUR LA RESTAURATION D'UNE PARTIE DES REGISTRES PAROISSIAUX ET DES PLANS CADASTRAUX PARCELLAIRES SE TROUVANT DANS LES ARCHIVES COMMUNALES,
☞ AUTORISE LA RÉALISATION DES TRAVAUX ESTIMÉS A 7 055,75 € H.T.

2. VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Rapporteur : Jean-Philippe FREMONT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS PRÉSENTÉES EN ANNEXE.

3. TARIFS DE LA FÊTE FORAINE :

Rapporteur : Marcelle LAPLAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, FIXE LES TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES MANÈGES ET ATTRACTIONS PENDANT LA FÊTE FORAINE ANNUELLE COMME SUIT :

- Boutiques : 4 € le mètre linéaire
- Manèges enfantins : 60 € l'emplacement
- Boîtes à rire : 120 € l'emplacement
- Manèges à sensation et auto-scooters pour adultes : ...180 € l'emplacement

- Caution : 100 €
(non encaissée, restituée après règlement de la totalité de la somme due)

IL EST PRÉCISÉ QUE CES TARIFS S'APPLIQUENT POUR LA DURÉE TOTALE DE LA FÊTE, SOIT DEUX JOURS.

4. SURTAXE ASSAINISSEMENT :

Rapporteur : Edmond LAGORCE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, FIXE :

☞ LA SURTAXE ASSAINISSEMENT A 0,69 € H.T.

☞ L'ABONNEMENT A 37 €.

5. ADMISSION EN NON VALEUR :

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'ADMETTRE EN NON VALEUR LA SOMME DE 230,88 € CORRESPONDANT AU RÈGLEMENT D'UN LITIGE AVEC LE GARAGE ARÉDIEN.

MARCHÉS DE TRAVAUX

AVENANTS EN PLUS-VALUE AU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA COLLÉGIALE

Rapporteur : Cécile ARNAUD

Dans le cadre des travaux d'aménagement du quartier de la Collégiale,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT A SIGNER UN AVENANT EN PLUS-VALUE POUR LE LOT N° 1 « TERRASSEMENT, TRAITEMENT DE SOL » CONFIE À L'ENTREPRISE SACER ;

☞ PRÉCISE QUE :

- LE MONTANT DU MARCHÉ PASSE DE 1 376 418,98 € H.T. A 1 494 340,45 € H.T.
- LES DÉLAIS DE RÉALISATION DES TRAVAUX DES TRANCHES CONDITIONNELLES 1 ET 2 SONT PROLONGÉS DE DEUX MOIS CHACUN.

URBANISME

1 – ACQUISITION DE PARCELLES A VILLENEUVE :

Rapporteur : Sylvie RABAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE L'ACQUISITION POUR UN MONTANT DE 71 550 € DE TROIS PARCELLES APPARTENANT A L'INDIVISION LESCURE-LE GRAND, REPRÉSENTÉE PAR MADAME MARTINE LE GRAND ;

☞ PRÉCISE QUE :

- LES TERRAINS CONCERNÉS SONT CADASTRÉS :
 - SECTION AN N° 24 – AVENUE DE PÉRIGUEUX – D'UNE SURFACE DE 455 M² ;
 - SECTION AN N° 25 – VILLENEUVE – D'UNE SURFACE DE 860 M² ;
 - SECTION AN N° 26 – VILLENEUVE – D'UNE SURFACE DE 3 455 M² ;
- UNE ESTIMATION A ÉTÉ DEMANDÉE AUX SERVICES DES DOMAINES ;
- LES FRAIS D'ACTE NOTARIÉ ÉTABLI PAR LE CABINET DE MAÎTRE CHAUVIN SERONT A LA CHARGE DE LA COMMUNE.

2 – CESSION D'UNE PARTIE DE PARCELLE A BOURDELAS :

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE LA CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION WX N° 121 AU LIEU-DIT « BOURDELAS » A LA SARL ENTREPRISE RENÉ TALLET, DOMICILIÉE A ANGOISSE ;

☞ PRÉCISE QUE :

- LA PARCELLE CONCERNÉE, D'UNE SURFACE DE 13 572 M², SERA CÉDÉE AU PRIX DE 5 156 € ;
- LE DOCUMENT D'ARPENTAGE SERA RÉALISÉ PAR MONSIEUR CHÊNÉ, GÉOMÈTRE-EXPERT, ET L'ACTE NOTARIÉ ÉTABLI PAR MAÎTRE DELCROIX. L'ENSEMBLE DES FRAIS SERA A LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR.

3 – INSTALLATIONS CLASSÉES – SOCIÉTÉ FABRÈGUE :

- **Enquête publique / Avis du conseil municipal**

Rapporteur : Monique PLAZZI

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DONNE UN AVIS FAVORABLE A LA DEMANDE FORMULÉE PAR LA SOCIÉTÉ FABRÈGUE CONCERNANT LA MISE A JOUR DE SES ACTIVITÉS SUR LE SITE DE « BOIS JOLI ».

4 - ANNULATION DE DÉLIBÉRATIONS :

- **Cession d'une partie de parcelle à un particulier au lieu-dit « Arfeuille »**

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

LE CONSEIL MUNICIPAL ANNULE LA DÉLIBÉRATION PRISE LORS DE SA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2008, RELATIVE A LA CESSION A MADAME SYLVIE BELLONY D'UNE PARTIE DE PARCELLE A BÂTIR SITUÉE AU LIEU-DIT « ARFEUILLE ».

- **Cession d'une parcelle sise route de Coussac**

Rapporteur : Mr LE MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL RAPPORTE LA DÉLIBÉRATION PRISE LORS DE SA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2007, RELATIVE A LA CESSION A MONSIEUR FRANCK IZIDI D'UNE PARCELLE AU LIEU-DIT « BOIS DU RAT ».

QUESTIONS AJOUTÉES A L'ORDRE DU JOUR

1. MARCHÉS DE TRAVAUX

Restauration de l'ancienne conciergerie du Mas :

Rapporteur : Arlette LAFONT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

☞ AUTORISE LA SIGNATURE D'UN AVENANT EN MOINS VALUE AU LOT N° 1 « DÉMOLITION – GROS ŒUVRE » ATTRIBUÉ A L'ENTREPRISE HABONNEAU ;

☞ DONNE TOUTES AUTORISATIONS NÉCESSAIRES AUX FINS ENVISAGÉES A MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT POUR CE DOSSIER ;

☞ PRÉCISE QUE CET AVENANT N° 1 EN MOINS VALUE EST DE 3 660,00 € H.T. LE MARCHÉ PASSE AINSI DE 19 356,00 € H.T. A 15 696,00 € H.T., SOIT UNE DIMINUTION DE 19 %.

2. URBANISME

Implantation d'une antenne relais par la société Orange au lieu-dit « Villeneuve » :

Rapporteur : Michèle ROY-VEYRI

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE :

☞ L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS, D'UNE HAUTEUR DE 30 MÈTRES, ET DE SON ÉQUIPEMENT TECHNIQUE SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION XI N° 62 AU LIEU-DIT « VILLENEUVE » ;

☞ LA SIGNATURE D'UN BAIL LOCATIF AVEC LA SOCIÉTÉ ORANGE, LAQUELLE SERA CHARGÉE D'ÉTABLIR LE DOSSIER TECHNIQUE DE L'OPÉRATION ;

☞ L'ENCAISSEMENT PAR LA COMMUNE D'UN LOYER ANNUEL QUI S'ÉLÈVERA A 2 500 € POUR L'ANNÉE 2008 ET VARIERA AUTOMATIQUÉMENT TOUS LES ANS PROPORTIONNELLEMENT AUX VARIATIONS DE L'INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION PUBLIÉ PAR L'INSEE.

CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Mr Le Maire

QUESTIONS DIVERSES

Interventions de :

❶ Monsieur DARY :

- Information sur l'accident survenu la semaine précédente au rond-point Casino
- Projet SMUR
- Activité du centre hospitalier Jacques-Boutard

❷ Monsieur le Maire :

- Arrivée d'un dermatologue à la Maison médicale ; d'autres praticiens sont attendus.

❸ Monsieur DUBOIS :

- Dimanche 27 avril, de 9h à 12h au plan d'eau : Parcours du cœur.
- Du jeudi 1^{er} au dimanche 4 mai : délégation de Bad-Windsheim en terre arédiennaise.
- Projet de jumelage avec une ville d'Espagne.

❹ Monsieur FRÉMONT :

- Courrier du Président du groupe Haltérophilie, Musculation et Cardiotraining informant les élus que Monsieur José MENIS a remporté le titre de champion de France de Force athlétique sous les couleurs de la ville grâce au maillot offert par la municipalité.

❺ Madame ARNAUD :

- Transmet les remerciements des directeurs d'écoles pour le goûter et les bonbons offerts aux enfants à l'occasion du carnaval.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2008

ASSOCIATIONS	Demande 2008	Vote mars 2008
ACCA /ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE.	pas de montant	915,00
ADRAGP/Ass. Pour le développement des recherches et de l'Animation en Gériatrie et en Géronto-Psychiatrie	pas de montant	300,00
AIKIDO	500,00	400,00
AMICALE BOULISTE ARFEUILLE	450,00	400,00
AMICALE HABITANTS ARFEUILLE	plus de subvention	
AMICALE DU PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX	2 500,00	2 400,00
ANACR /ASS. NAT. ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE.	500,00	500,00
ANCIENS EXPLOITANTS AGRICOLES DU CANTON DE ST YRIEIX		110,00
ASSOCIATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE	500,00	500,00
ATHLETIC CLUB AREDIEN	4 400,00	2 800,00
ATTANE BADMINTON CLUB	1 000,00	600,00
AU FIL DE ST YRIEIX	150,00	75,00
AUTOMOBILES CLASSIQUES AREDIENNES	250,00	250,00
BASKET CLUB AREDIEN	4 500,00	4 200,00
BLACK DOGS	500,00	400,00
BOULE AREDIENNE	450,00	400,00
CALC /CENTRE D'ANIMATION ET DE LOISIRS CULTURELS.	1 200,00	1 200,00
CARNET DE VOYAGE	400,00	200,00
CENTRE DES LIVRES D'ARTISTES	35 000,00	31 000,00
CERCLE DES TIREURS DU PAYS AREDIEN	1 200,00	300,00
CLUB AREDIEN DE LUTTE	3 500,00	1 600,00
CLUB DES SENIORS	3 000,00	2 300,00
COMITE DE JUMELAGE BAD-WINDSHEIM (1)	7 000,00	5 000,00
COMITE DE JUMELAGE LA WANTZENAU	2 500,00	2 500,00
COMITE DES FOIRES	2 300,00	2 300,00
COMITE DES MARCHES PRIMES AU GRAS	1 600,00	1 600,00
CONCILIEURS DE JUSTICE	pas de montant	100,00
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE J.FERRY		500,00
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE J.FERRY		500,00
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE RAVEL		500,00
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE RAVEL		500,00
CROIX ROUGE	pas de montant	1 000,00
DARNET 45-50	1 500,00	200,00
DONNEURS DE SANG BENEVOLES	100,00	100,00
ECOLE JEANNE D'ARC		200€/enfant
ENSEMBLE VOCAL	1 500,00	1 400,00
ESPERANCE AREDIENNE TENNIS DE TABLE	6 000,00	5 000,00
ESQUISSE	500,00	400,00

FAMILLES RURALES 2 - L'ARBRE DE VIE	5 000,00	3 000,00
FESTIVAL DE MUSIQUE	18 000,00	18 000,00
FNACA ST YRIEIX /FEDE. NAT. ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE.	380,00	380,00
FNATH /FEDE. NAT. DES ACCIDENTES DU TRAVAIL ET DES HANDICAPES.	850,00	850,00
FOOTBALL CLUB ST YRIEIX	15 000,00	10 000,00
GAULE AREDIENNE	185,00	185,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500,00	350,00
HALTEROPHILIE MUSCULATION	800,00	475,00
HANDBALL CLUB ST YRIEIX	5 000,00	4 500,00
JUDO CLUB	5 000,00	3 500,00
KA DANCE	400,00	320,00
LA VEILLEE	2 000,00	400,00
LOISIRS VERTS TOUT TERRAIN		800,00
LOU BOUERADOURS	pas de montant	1 300,00
MAISON FAMILIALE RURALE DE BEYNAC	pas de montant	0,00
MELISCENES	1 500,00	1 500,00
MODEL CLUB AREDIEN	1 250,00	1 200,00
PARENTS D'ELEVES /COLLEGE-LYCEE.	900,00	320,00
PARENTS D'ELEVES /ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES FCPE.	350,00	320,00
PREVENTION ROUTIERE	pas de montant	230,00
PYRAMIDE AREDIENNE		300,00
RESPIR	5 000,00	4 200,00
RUGBY ST YRIEIX	50 000,00	37 000,00
RYTHM'O PAYS DE ST YRIEIX		1 200,00
SALON INTERNATIONAL DE L'AQUARELLE	2 000,00	2 000,00
SECOURS CATHOLIQUE	1 100,00	1 000,00
SECOURS POPULAIRE	pas de montant	1 000,00
SERVICE PARENTS MATERNELLE ELEMENTAIRE	400,00	320,00
SERVICE PARENTS LYCEE DARNET	400,00	320,00
SOCIETE DE TIR		300,00
SOCIETE HISTORIQUE ET REGIONALISTE	pas de montant	45,00
TENNIS CLUB DE SAINT YRIEIX	3 100,00	3 100,00
TOUT'EN ART	500,00	220,00
UFC QUE CHOISIR	500,00	500,00
UFLAC/Union Fédérale Limousine des Anciens Combattants		360,00
UNION MUSICALE		1 500,00
UNC /UNION NATIONALE DES COMBATTANTS.		92,00
VELO CLUB AREDIEN	5 000,00	3 600,00
TOTAL	208 115,00	177 137,00

(1) Un acompte de 8 000 € a déjà été versé en décembre 2007 à valoir sur la subvention 2008

TARIF D'ABATTAGE A COMPTE DU 1er AVRIL 2008

	De 0 à 180 Kg	De 180 Kg à 200 Kg	De 200 Kg à 400 Kg	De 400 Kg à 1 tonne	De 1 à 5 tonnes	De 5 à 15 tonnes	De 15 à 20 tonnes	De 20 à 40 tonnes	De 40 à 80 tonnes	De 80 tonnes à plus	Taxe Co-produits	Fixe particulier	Salage (1 à 200)	Salage (201 et plus)	Abattage rituel	Urgence	Test ESB	Triperie	TLU
Unité	€/Kg											€/tête							€/K
BISONS	0,3229	0,3229	0,3229	0,3229	0,2892	0,2892	0,2892	0,2892	0,2892	0,2892	0,0130	30				100	7		0,03
BOVINS	0,3018	0,3018	0,3018	0,3018	0,2500	0,2500	0,2500	0,2389	0,2132	0,1849	0,0580	30	3,556	2,662	15	100	7	2,611	0,03
CAPRINS	0,4627	0,4510	0,4510	0,4510	0,4510	0,4510	0,4510	0,4510	0,4510	0,4510	0,0545	5	0,955	0,955		30			0,03
JB/GENISSES	0,2773	0,2773	0,2773	0,1956	0,1956	0,1956	0,1956	0,1956	0,1782	0,1673	0,0130	30	3,556	2,662	15	100		2,611	0,03
OVINS	0,4027	0,4027	0,3819	0,3819	0,3819	0,3632	0,3632	0,2636	0,2636	0,2636	0,0545	5	0,941	0,941		30		0,482	0,03
PORCELETS	0,7638	0,7117	0,7117	0,7117	0,7117	0,7117	0,7117	0,7117	0,7117	0,7117	0,0086	10				15			0,03
PORCINS	0,2199	0,2199	0,1823	0,1823	0,1594	0,1594	0,1582	0,1582	0,1582	0,1582	0,0086	15				50		1,683	0,03
VEAUX	0,3257	0,2987	0,2987	0,2987	0,2987	0,2587	0,2577	0,2577	0,2577	0,2577	0,0130	25	2,055			75		3,539	0,03

Jeton de lavage	€/unité	2,5
Dévertébrage	€/Kg	0,31
Fente ovins	€/unité	2,5
Tarif bascule	€/pesée	3

